N° 265 — 130e année — Un numéro : 10 centimes — Mercredi 13 Novembre 1918

SOCIÉTÉ DU JARDIN

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

AVIS OFFICIELS

République et Canton de Neuchâtel

VENTE DE BOIS

pour cultures viticole, fruitière et maraîchère

Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues, le samedi 16 novembre, dès les 9 heures du matin, les bois suivants, situés dans la forêt cantonale de Dame-Othenette :

75 ½ tas de perches pour échalas, tuteurs, étais de caisse.
2740 verges pour haricots.
1975 verges pour pois.

Le rendez-vous est à la pépinière sur Cudret.

Areuse, le 4 novembre 1918.

L'Inspecteur des forêts du IIme arrondissement.

COMMUNE DE NEUCHATEL

SERVICE de l'ÉLECTRICITÉ

Un poste de surveillant des machines à l'usine du Chanet, à Boudry, est au concours.

S'informer des conditions au bureau technique du Service électrique.

Adresser les offres à la Direction des Services industriels, jusqu'au 17 novembre au soir.

IMMEUBLES

A vendre à Maillefer

un bon terrain de 460 m², pour jardin, ou bâtir, issue sur 2 routes. Adresser offres écrites sous P. 3000 N. à Publicitas S. A., Neuchâtel. c. o.

Propriété à vendre à Peseux

On offre à vendre vigne de 1125 m², avec pavillon en maconnerie. Splendide situation au-dessus de Peseux, entre la route cantonale et la forêt. Chésal à bâtir. Vue imprenable. S'adresser Etude Max Fallet, avocat et notaire, à Peseux.

A VENDRE

à Cormondrèche, immeuble renfermant 2 appartements de 4 pièces et cuisine. Vastes locaux au rez-de-chaussée pouvant être utilisés comme fabrique, ateliers, dépôt, etc. Proximité des gares de Corcelles et d'Auvernier. Assurance du bâtiment fr. 29,600. Prix de vente fr. 20,000, facilités de paiement. Revenu fr. 1450. — S'adresser Etude Max Fallet, avocat et notaire, à Peseux.

A vendre à

No 1046, Noiraigue, bel immeuble locatif, dans très jolie situation, 3 logements, poulailler, écurie, remise. Terrain de 3150 m². Bonne occasion.

Agence romande B. de Chambrier, P. Langer, 23, rue du Château, Neuchâtel.

A vendre, tout de suite, à Bôle,

maison d'habitation

comprenant 5 chambres, cuisine, cave, galetas avec grandes dépendances. Eau, électricité. Jardin, 2000 m². — S'adresser à Louis Perrin, menuisier, à Bôle.

A la même adresse, à vendre

2 chèvres

1 chevrette et environ 500 kg. de foin.

Prés de montagne

A vendre 1 pré de montagne situé aux Prés devant. 35 poses avec chalet en bon état et une citerne; conviendrait aussi pour faire un pâturage. 1 pré situé au Plandrion, 8 poses environ avec partie de bois. 1 petit verger aux Grattes. — S'adresser à Emile Schweizer, père, à Corcelles s. Neuchâtel.

ENCHÈRES

Enchères publiques de mobilier

Le lundi 18 novembre 1918, dès 1 h. ½ après midi, au domicile du failli, à Chez-le-Bart, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, aux conditions de la loi fédérale sur la faillite, d'un beau mobilier, comprenant notamment mobilier de salon (canapé, fauteuils, 4 chaises, bureau, table sculptée, bibliothèque antique), 1 piano, 1 dressoir antique, canapé, 1 pendule neuchâteloise, glace, armoire à glace, 1 lavabo, dessus marbre, tables, chaises, tableaux, tapis, argenterie, 1 dictionnaire Larousse, 1 bicyclette, etc. — La vente a lieu contre paiement comptant.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude Ed. Bourquin, à Neuchâtel, Terreaux 1.

Faillite Henri Perrin :
L'administrateur, Ed. BOURQUIN.

Enchères de bétail et de matériel agricole, à Coffrane.

Lundi 18 novembre, dès 10 h. du matin, Mme veuve de John Lauvent-Schenk fera vendre aux enchères publiques au Petit-Coffrane.

1 cheval, 1 bœuf de 3 ans, 2 vaches, dont une prête et une portante, 2 génisses de 18 mois, 1 chèvre, 1 camion essieux patent, 2 chars à échelles, 1 traîneau avec pont et siège, 1 charrue, 1 herse, 1 pompe et caisse à purin, 1 rateau à cheval, 1 coupe-racines, 1 hache-paille, plusieurs colliers et quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

Terme de paiement sous caution : 1er mars 1919.

Greffe de Paix.

Enchères à Montmollin

Lundi 16 novembre 1918, dès 1 heure du soir, la succession de M. Jean Glauser exposera en vente publique, à domicile :

5 vaches, 3 génisses, 5 porcs, 15 poules, 4 ruches d'abeilles, 3 chars à échelles, 1 petit char à pont, 1 hache-paille, 1 gros van, 2 herses, 3 colliers, épondes, bouilles, scies, haches, meule, brouette, des petits outils aratoires, clochettes, une certaine quantité de foin, de paille, esparcette, blé, orge, pommes de terre, choux, choux-raves, 3 lits complets, 1 canapé, 1 secrétaire, 2 régulateurs, 1 commode, 12 chaises, glaces, tableaux, plusieurs tables dont une ronde, 2 armoires, 1 machine à coudre, 1 couleuse, 1 potager fer, feuillets, chevalets, seilles et divers petits objets de ménage.

Terme de paiement.

Greffe de Paix.

Enchères publiques

VENTE d'un Magasin de coiffeur

Le jeudi 14 novembre 1918, à 9 heures du matin, au magasin rue Saint-Maurice 11, à Neuchâtel, l'office des poursuites vendra par voie d'enchères publiques un agencement de coiffeur comprenant notamment 3 toilettes, 3 glaces, 3 petites vitrines, 3 consoles, 3 fauteuils, 2 banques, une vitrine à 9 tiroirs, une monture de devanture nickel, un porte-parapluies, 7 chaises, une grande glace, une table, 3 paravents, un porte-manteaux, 5 lampes électriques, etc.

Tout ce mobilier est à l'état de neuf et très propre.

Le préposé aux poursuites :
A. ZIMMEL.

A VENDRE

ATTENTION

Léopold Bard

blessé de guerre français vendra sur la Place Purry, jeudi matin, un lot de

savon de toilette

et pour la barbe, des 1res marques suisses et françaises. Marchandise fraîche, à prix très réduits.

A VENDRE

faute de place, un canapé, une commode bois dur, une table, un duvet, un calorifère, une armoire sapin à deux portes. Demander l'adresse du No 516 au bureau de la Feuille d'Avis.

- Boudevilliers -
Catés rôtis

Prière de goûter notre qualité à **Fr. 2.10** la livre

Rothacher & Berger

Toiles fil écrues

pour **peinture et ouvrages**

Linges toilette et cuisine

P. BERTRAND

Rue du Château, Neuchâtel

A vendre un petit

char

à 4 roues à l'état de neuf. — S'adresser aux Sablons 19, 3me.

Vous pouvez gagner

UNE FORTUNE

de **Fr. 250.000**

avec 5 francs

le 15 novembre 1918

en achetant une obligation à primes Panama 18 8 (garantie), payable fr. 5 - par mois ou au comptant. — Chaque obligation doit infailliblement sortir une fois, soit avec un lot de fr. 500,000, 250,000, 100,000, etc., etc., soit **au minimum avec un bénéfice d'environ 100 % de l'argent versé.**

Demander sans retard le prospectus gratis et franco à la J. H. 35978 A.

Banque STEINER & Cie

LAUSANNE

A VENDRE à Neuchâtel, pour époque à convenir,

pension de jeunes gens

avec maison d'habitation de 16 chambres. — **Adr. Paul Dessoulavy, Saars 15, Neuchâtel.** P3089N

Ouvroir de Neuchâtel

Grandes Ventes

SUR LA PLACE PURRY

les jeudis 7 et 14 novembre, de 9 h. matin à 4 h. soir

Sous-vêtements chauds pour messieurs, dames et enfants. Blouses de molleton.

Spécialité d'articles en flanellette de 1re qualité.

Torchons et tabliers de cuisine.

Chaussettes de coton pour enfants et messieurs ; bas de laine de toutes grandeurs, tricotés à la main, en laine épaisse.

Exceptionnellement : Vente de restes de flanellette et de cotonne, pour raccommodages, à des prix très réduits.

N. B. — Prière de se munir de papier pour les emballages. — En cas de mauvais temps, la vente se fera au magasin de l'Ouvroir, Treille 3, 2me étage.

PROCHAIN TIRAGE 15 NOVEMBRE

Beaucoup d'argent (Lots Panama)

chaque année :

Gros lots :	2 fois	**500,000**
	2 »	**250,000**
	4 »	**100,000**
	4 »	**10,000** etc.

Garantie par un dépôt de 150 milions de francs. Chaque lot doit gagner au minimum fr. 400.—. Pas de risques, rien de perte. Vente au cours du jour et en compte-courant. Avec fr. 5.— on participe au tirage avec le plein avoir droit au lot entier. Des prospectus gratuitement. — **Maison de Banque et de Commission S. A. Berne 45, Rue Monbijou 15.**

Farine de châtaignes

Fr. 2.— la livre

12 recettes éprouvées

pour son emploi

peuvent être consultées au magasin

Zimmermann S. A.

Fabrique Neuchâteloise d'Objets en bois

« Hastil » S. A. à Corcelles.

A vendre 10,000 échalas provenant de sciage de mosets, à 90 fr. le mille, à prendre au chantier.

Viticulteurs!

Assurez-vous dès maintenant les échalas nécessaires pour la saison prochaine et adressez-vous dans ce but à M. Théoduloz Eugène, commerce de bois, Grône (Valais), qui sera en mesure de vous en fournir d'excellente qualité, en mélèze rouge. P. 27,580 L.

Prochains tirages :

15 et 22 novembre

Nous continuons à accepter les souscriptions à partir de

Fr. 5.- par mois

aux séries de 30 obligations à lots de la Fédération des Chefs d'Equipes des C. F. F. remboursable par voie de tirages de Fr. 5 à 20000.— par titre. — 2 à 4 tirages par an. 6 à

7 belles primes garanties par série

sortante aux prochains tirages. Prix de l'obligation Fr. 5.—, de la série de 30 obligations Fr. 150.— au comptant ou par mensualités de Fr. 5.— ou 10.—.

Magnifique plan de lots :

19 à Fr. 20,000
18 à Fr. 10,000
78 à Fr. 5,000
67 à Fr. 1,000

etc., au total pour plus de

4 millions

Tout acheteur d'une série au comptant ou en mensualités, **participera** à titre supplémentaire à

28 grands tirages

dont les prochains les 15 et 22 novembre, avec lots de

2 à Fr. 500,000
2 à Fr. 250,000
2 à Fr. 200,000
20 à Fr. 100,000

etc., au total pour Francs

6 millions

Prière d'adresser les souscriptions sans retard à la

Banque Suisse de Valeurs à lots

GENÈVE

PEYER & BACHMANN — 20, Rue du Mont-Blanc

Prospectus à disposition

PAPETERIE

H. BISSAT

Faubourg de l'Hopital 5

PAPIERS A LETTRE AVANTAGEUX DANS TOUS LES GENRES :

Paquets de 100 feuilles à 1.35, 1.50, 1.70, 2.50, etc.

Blocs in-4° de 100 feuilles, à 1.90, 2.10, 2.25, 2.50, etc.

Enveloppes assorties aux prix les plus favorables.

Grand choix de cassettes-papeteries avantageuses.

Librairie-Papeterie

James Attinger

NEUCHATEL

Porte-Plumes réservoir

des **MEILLEURES MARQUES**

Chambre à coucher

A vendre, 5 chambres à coucher Louis XV, noyer ciré, frisé, intérieur tout bois dur, composées d'un très grand lit de milieu, double face, 1 table de nuit à niche, et marbre, 1 lavabo avec glace biseautée, et une très jolie armoire à glace biseautée, intérieur bois dur, 3 tablars à crémaillères. Ces chambres sont de fabrication très soignée et sont cédées à 975 fr.

A enlever de suite.

AUX ÉBÉNISTES

19, Faubourg de l'Hôpital 19, Neuchâtel

Crème Suisse

Crème idéale pour l'hygiène de la peau. Non graisseuse. Se vend partout. Prix : fr. 1.25

W. 291 S.

Librairie générale

Delachaux & Niestlé S. A.

Rue de l'Hôpital 4, Neuchâtel

Vient de paraître :

M. Reymond. L'Histoire suisse contée par grand'mère	4.50
Jean Plaget. Recherche	3.—
P. Claudel. Le pain dur	4.50
S. Persky. La vie et l'œuvre de Dostoïevsky	7.50
Mme H. Muller née Vermeil. Ce qui demeure	2.50
L'Art Suisse. No spécial ; F. Hodler	2.50

Société coopérative de Consommation

SAVON pour cuire le linge

produit supérieur, le meilleur pour économiser les savons en morceaux.

Prière de faire un essai !

Le paquet de 450 gr. 95 cts

Vous obtiendrez facilement des

Porcs gras

avec notre

Farine pour l'engrais des porcs

Nourriture garantie naturelle. Excellent et nourrissant supplément au breuvage. Prix courant gratuit. — P. Staehelin, Argovia, Aarau. J.H. 7430 B.

Salle à manger

A vendre une superbe salle à manger moderne composée d'un très joli buffet de service, vitraux biseautés, table à desservir, une jolie table à coulisse moderne, 2 rallonges et 6 chaises cannées modernes.

Cette salle à manger est fabriquée en chêne, ébénisterie très soignée, et sera cédée pour 895 francs.

AUX ÉBÉNISTES

19, Faubourg de l'Hôpital 19, Neuchâtel

Tous les genres de TABLIERS

chez

GUYE-PRÊTRE

St-Honoré Numa-Droz

Potagers Prébandier!

NEUCHATEL Téléph. 7.29

AVIS

Nous offrons à vendre plusieurs salles à manger modernes, chêne et noyer, composées d'un très joli buffet de service, avec et sans sculptures, 1 table à coulisse, 2 rallonges, et 6 chaises cannées, fabrication soignée. Nous encourageons chacun à profiter de suite de ces offres qui sont très avantageuses. Meubles garantis neufs.

AUX ÉBÉNISTES

19, Faubourg de l'Hôpital 19, Neuchâtel

A vendre une très belle

mandoline

napolitaine. S'adresser Evole 35, 1er étage, à droite.

LIBRAIRIE-PAPETERIE

A.-G. Berthoud

rue du Bassin
rue des Epancheurs
NEUCHATEL

Ragaz. La Suisse nouvelle	7.50
Maurice Muret. Pas d'illusions sur l'Allemagne	5.—
Messager boiteux de Neuchâtel	—.50
Messager boiteux de Berne et Vevey	—.40
Almanachs divers	

Engelures - Crevasses

et toutes les affections de la peau sont radicalement guéries par l'emploi du

Baume du Chalet

Pot avec mode d'emploi : Fr. 2.— dans toutes les **bonnes pharmacies, dépôts locaux** et au **Dépôt général des Produits du Chalet à Genève.**

JH 35148 D

Demandes à acheter

On achète les BOUTEILLES vides. S'adresser chez César Weber, Faubourg du Lac 21.

On demande à acheter dans le vignoble une

petite propriété

avec verger. — Adresser les offres avec prix et détail sous chiffre A. N. 492 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Pfaff, Place Purry 7, achète argenterie et vieux bijoux or et argent.

Vieux dentiers

or, argent et platine, sont achetés au plus haut prix au magasin Vuille-Sahli, Temple-Neuf, No 16, Neuchâtel.

Horlogerie-Bijouterie

Cr PIAGET 7, rue des Epancheurs, 7

ACHAT de VIEUX BIJOUX OR et ARGENT

On demande à acheter d'occasion, propre et en bon état,

LIT COMPLET

à 2 places. Demander l'adresse du No 518 au bureau de la Feuille d'Avis.

LOGEMENTS

Etude Brauen, notaire

Hôpital 7

A louer pour époque à convenir :

5 chambres. Seyon, Passage St-Jean.

4 chambres, Evole, Château.

3 chambres, Fleury, Moulins, Evole, Tertre.

2 chambres, Temple-Neuf, Moulins, Ecluse, Château, Seyon, Trois-Portes.

1 chambre, Ecluse, Moulins, Château, Fleury.

Locaux, magasins, garde-meubles, caves, Pommier, Gibraltar, Château, Moulins.

A LOUER

tout de suite un petit logement d'une chambre et cuisine, 20 fr. S'adresser à la Boulangerie L. Boichat, rue des Moulins 17. co

A LOUER

pour Noël, à l'avenue de la Gare :

Un rez-de-chaussée, 5 pièces, cuisine, dépendances et joli jardin. De vastes locaux pour administration ou bureau commercial.

S'adresser à M. E. BONJOUR, notaire, rue St-Honoré 2.

CHAMBRES

Grande et belle chambre bien meublée, à personne sérieuse et tranquille. Avenue du Premier Mars 18, 3me.

A louer jolie chambre bien meublée au soleil, vue sur le lac, électricité, chauffage central. Pertuis du Soc 8, 1er.

Chambre meublée indépendante, chauffable. Grand-Rue, 7, au 3me.

Chambre meublée, chauffage et électricité. Sablons 18, 1er à droite.

LOCAT. DIVERSES

Dans la boucle

A louer, pour Saint-Jean 1919 ou plus tôt, suivant entente, un beau magasin relié à de grands locaux, au 1er étage. — Etude Petitpierre & Hotz.

A LOUER

Place Purry 1, 1er étage, un local à l'usage de bureau ou d'atelier pour dame. S'adresser : Agence Commerciale Maurice Speiser, Hôpital 10.

Demandes à louer

Monsieur désire louer

pied-à-terre

en ville. Adresser offres écrites sous L. T. 487 au bureau de la Feuille d'Avis.

PLACES

On demande, pour ménage soigné de quatre personnes, une

Jeune fille

sachant cuire. Bons gages, références exigées. S'adresser à Mme Bossy, Serrières.

On demande

une personne

de 50 ans pour faire le ménage de deux personnes âgées. S'adresser Maillefer 34, 3me à gauche.

Dame seule

cherche, pour le commencement de décembre, une brave personne au courant d'un petit ménage soigné. Demander l'adresse du No 519 au bureau de la Feuille d'Avis.

Pour le 24 novembre, on cherche une

bonne à tout faire

connaissant la cuisine. Personne propre et de bonne santé. Gages 50 fr. Demander l'adresse du No 517 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune fille

propre et active est demandée pour les travaux d'un ménage soigné. Bons gages et bon traitement. S'adresser à Mme Georges Bourquin, Cormondrèche (Neuchâtel).

On demande pour tout de suite une

Jeune fille

pour aider aux travaux du ménage. S'adresser Mme Stettler, Côte 119.

On cherche une bonne

Cuisinière

et une femme de chambre sachant coudre pour maison soignée. — Entrée tout de suite. Bons gages. Références exigées. S'adresser à Mlle Flotron, Neuveville.

ON CHERCHE

Une jeune fille

sachant cuire et aimant les enfants. Vie de famille.

S'adresser Case postale 18016 Dufour 4, Bienne. P 3245 U.

EMPLOIS DIVERS

DEMOISELLE

de la Suisse allemande, connaissant le français, travaillant depuis 7 ans dans bureau de notaire et bureau communal, cherche place dans un même bureau à Neuchâtel ou environs. Bons certificats. — Ecrire sous chiffre R. J. 507 au bureau de la Feuille d'Avis.

Coiffeur

Jeune homme, désirant se perfectionner, cherche place tout de suite. Demander l'adresse du No 515 au bureau de la Feuille d'Avis.

Apprentissages

Jeune homme sérieux trouverait place

d'APPRENTI COIFFEUR

posticheur. Se renseigner chez E. Bihler, coiffeur, Parcs 3L Neuchâtel.

PERDUS

Echappé

un canari (mâle, métis) vendredi passé. Prière de le rapporter contre récompense, Sablons 14, à droite.

PERDU

Il a été perdu, le 19 octobre, depuis la Chaux-de-Fonds, en passant par la Vue des Alpes, jusqu'à Peseux,

un sac de chaussures

de dames et de messieurs. Prière à la personne qui en a pris soin de le rapporter contre récompense à M. Droz, Alfred, Peseux, Avenue Fornachon.

Perdu une

alliance or

La rapporter contre récompense de 30 fr., au bureau de la Feuille d'Avis.

AVIS DIVERS

Veuf

40 ans, simple et de bon caractère, cherche à faire connaissance de demoiselle ou veuve pour conversation et promenades le dimanche. Adresser offres sous chiffres E. M., poste restante gare Neuchâtel.

Leçons et cours

de mandoline, guitare, violon mélodéon, zither et piano. Leçon, fr. 1.— ; cours, fr. 2.— par mois.

Mme J. TISSOT-RIESER

Ecluse 44 — Ecluse 44

Réparation et vente d'instruments d'occasion.

Banque Cantonale Neuchâteloise

Garantie de l'Etat

La Banque délivre, dès ce jour, des

Bons de Dépôt

à 1, 2, 3 et 5 ans, au taux de

5 % l'an.

Ces Bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils sont munis de **coupons semestriels** d'intérêt.

Neuchâtel, le 9 novembre 1918.

LA DIRECTION

Bois américains

La station d'essais viticoles, à Auvernier, se propose d'importer des bois américains du midi de la France, au printemps prochain, si rien ne s'y oppose. Dans cette éventualité, les pépiniéristes et viticulteurs sont invités à s'inscrire auprès de la Direction soussignée jusqu'au **1er décembre au plus tard**, en indiquant le nombre de mètres de chaque variété qu'ils désirent recevoir.

Auvernier, 7 novembre 1918. P3095N

Station d'essais viticoles.

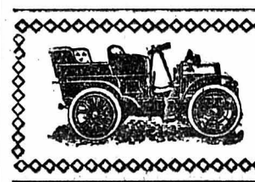

POUR UN TAXI

Téléphonez au N° 1004

A l'occasion de la fête patronale de

S. M. le Roi des Belges

un Te Deum sera chanté le 15 novembre, à 11 h. en l'église catholique

Une allocution de circonstance sera prononcée par l'aumônier des internés

Cette cérémonie sera suivie dans la Cour de l'Ecole des Frères (Faubourg du Crêt n° 31), d'une

Réunion Patriotique

présidée par

le Lieutenant-Général Keucker de Watlet

Cordiale invitation à tous !

ASSURANCES ACCIDENTS

Assurances individuelles et collectives (personnel complet)
Assurances de voyage (séjours) et viagères
Assurance de la responsabilité civile pour entrepreneurs, propriétaires d'immeubles, de voitures et d'automobiles, de motocyclettes
Assurances contre le vol et les détournements et Assurances de cautionnement

Indemnités payées à fin 1913 :
Environ 250 millions de francs
Bénéfices payés aux clients à fin 1913 :
Fr. 7,444,400

Pour renseignements et conclusions d'assurances, s'adresser à l'Agence générale de la Compagnie « Zurich »

B. CAMENZIND, rue Purry 8, Neuchâtel

Qui donnerait, à prix avantageux, des leçons de

COMPTABILITÉ

à jeune fille. S'adresser par écrit à Mlle Emma Portmann, épicerie Dagon, r. de Flandres.

SALLES DE LECTURE POUR OUVRIERS

ouvertes tous les soirs

Rue du Seyon 36

DEMOISELLE

possédant le certificat d'études donnerait des

LECONS DE COMPTABILITÉ

et aiderait à faire les tâches à des jeunes filles de l'école de commerce. S'adresser sous V. L. F. poste restante, Neuchâtel.

Remerciements

Madame veuve Henri BORLE-SIMMEN; Mesdemoiselles Eva et Marguerite BORLE ; Monsieur et Madame Henri BORLE, professeur; Monsieur Jean MUHLEMANN et famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grand deuil.

Neuchâtel, le 12 novembre 1918.

Madame veuve Ernest BERTSCHINGER, ainsi que les familles alliées profondément émues des nombreux et touchants témoignages de sympathie dont elles ont été entourées pendant la maladie et au départ de leur cher et bien-aimé

HENRI-FERNAND

se sentent pressées d'exprimer à tous leur plus vive et sincère reconnaissance.

Saint-Blaise, 12 novembre 1918.

La grève générale

Appel du Conseil d'Etat neuchâtelois

Le Conseil d'Etat à la population du canton de Neuchâtel :

Au moment même où s'effondrent les forces mauvaises qui ont déchaîné la guerre, et où triomphent les principes de droit, de justice et de liberté, la situation intérieure de la Suisse s'est subitement aggravée.

Sous l'influence d'éléments en bonne partie étrangers, le comité d'Olten a proclamé la grève générale dans tout le pays.

Des troubles sont possibles, dont la guerre civile pourrait être la conséquence, si notre peuple ne saisit pas la gravité de la situation.

A cette heure sérieuse, nous adressons un pressant appel au patriotisme et à la sagesse de la population neuchâteloise.

Nous l'engageons à conserver le calme et le sang-froid, à ne pas se laisser intimider par les menaces, à ne pas répondre aux provocations, à ne pas ajouter foi aux bruits alarmistes.

Fermement décidé à assurer le maintien de l'ordre et le respect de la liberté du travail, le Conseil d'Etat compte sur l'appui de tous les hommes de bonne volonté.

Le devoir de chacun est de contribuer au fonctionnement régulier des services publics, de façon à éviter toute perturbation dans l'activité nationale.

Le succès de la grève générale serait le triomphe du désordre et de l'anarchie. Vous refuserez de vous associer à cette œuvre de désorganisation sociale.

Le bon sens et l'esprit civique du peuple neuchâtelois sauront, nous en avons la conviction, préserver la Patrie du péril qui la menace.

Neuchâtel, 11 novembre 1918.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président, Alf. CLOTTU. — Le chancelier, PERRIN.

A Neuchâtel

Les délégués des organisations socialistes de notre ville ont décidé la grève générale.

Le manifeste du comité de grève dit que les journaux de Neuchâtel ne sont pas conséquents avec eux-mêmes puisque, après avoir protesté pendant quatre ans contre les pleins-pouvoirs, ils combattent le renvoi des dictateurs.

S'il n'y avait que ce renvoi en cause, on s'entendrait probablement. Mais il y a la démobilisation et les relations avec la légation bolchéviste à Berne que les socialistes voulaient en outre. Alors, c'est tout différent.

L'armée acclamée à Neuchâtel

Hier soir, à 10 heures, deux compagnies d'infanterie ont passé en ville, se dirigeant dans la direction de Saint-Blaise.

Dans la nuit, de nombreux convois de voitures et des automobiles ont circulé, se rendant du côté de Bienne.

A maintes reprises, les militaires ont été acclamés sur leur passage.

Pour assurer l'ordre public

Les hommes de la compagnie IV/19 de landsturm ont été mobilisés lundi après midi à l'arsenal de Colombier. Cette troupe, recrutée dans le district de Boudry, sera affectée à un service de garde ; elle a passé en ville, ce matin, entre 7 et 8 h., se rendant à la gare, qu'elle va occuper.

Vive la Suisse ! A bas les bolchévistes !

Hier soir, peu après 11 heures, partait de la gare de Neuchâtel à destination de Bienne un train militaire, qui avait fait un court arrêt et venait de la direction de Lausanne.

Au départ, les troupiers de la Ire division poussèrent tous d'une voix le cri de « Vive la Suisse ! A bas les bolchevistes ! » auquel les quelques personnes que le hasard avait amenées là répondirent par de vigoureuses acclamations.

Ces bons Suisses et ces braves soldats n'auront pas d'hésitation quand il leur faudra choisir entre la patrie et ceux qui veulent la chambarder.

Que les soviétistes se le disent !

Un autre train militaire a passé vers 4 heures du matin et un troisième après 7 heures.

Les étudiants pour l'ordre

La section neuchâteloise de Zofingue, dans sa séance du 11 novembre, a adressé la lettre suivante au Conseil d'Etat :

« Nous nous faisons un honneur de vous informer que la section neuchâteloise de Zofingue, en communion d'idées avec l'ensemble de la société, a décidé, dans sa séance de ce soir, de prendre une part active dans la lutte contre les perturbateurs de l'ordre public et contre les agents du bolchévisme. En conséquence, tous ses membres se sont joints à la garde civique constituée aujourd'hui.

» Nous vous prions de croire, etc... »

Contre la grève

L'assemblée des membres de la Société suisse des employés de chemin de fer de Neuchâtel et environs, réunie d'urgence mardi soir, a décidé de ne pas adhérer à la grève générale. Cette société comprend essentiellement le personnel du service intérieur des gares.

A Saint-Blaise

(De notre corr.). — Lundi soir, l'avis de mobilisation fut publié devant la fabrique Martini, au moment où tous les ouvriers sortaient du travail. Le président du syndicat leur fit un discours, les engageant à faire la grève et à ne pas répondre à l'appel militaire.

Mardi matin, à l'heure de l'entrée de la fabrique, les grévistes furent assez surpris de se trouver en présence d'une garde civique, organisée dès lundi soir par les soins du Conseil communal, et qui se montrait bien décidée à empêcher toute atteinte à la liberté de travail. Une trentaine d'ouvriers non syndiqués purent entrer sans difficulté dans l'usine, mais la direction décida de ne pas utiliser le courant pour un si petit nombre de travailleurs et les congédia.

Une réunion des ouvriers devant avoir lieu à 9 heures, vers les bâtiments communaux, la garde civique resta sur pied, prête à tout événement. Les grévistes ayant déclaré ne vouloir faire aucun désordre et n'attenter à la liberté de personne, la garde civique fut licenciée et avertie qu'en cas de besoin, elle serait appelée par la cloche.

Dans l'après-midi de mardi, un train venant de Berne passa en gare vers 3 heures et les grévistes, ayant appris qu'il repasserait à 4 heures, décidèrent de l'arrêter. A cet effet, ils placèrent un sabot devant les roues de la locomotive, pendant qu'elle était en gare, et se tenaient en groupe sur la voie. Une foule nettement hostile aux grévistes se rassembla aussitôt et, moitié par force, moitié par persuasion, on réussit à éloigner les « saboteurs ». Pendant que le train se remettait en marche, arriva le président du syndicat, qui avoua avoir donné les ordres pour cette tentative. La gendarmerie procéda alors à son arrestation et à celle d'un autre compagnon. Ce fut assez mouvementé et il y eut une courte bagarre. Il fallut recourir à l'appui de quelques soldats qui se rendaient en automobile à leur place de rassemblement. Les deux individus furent tôt après conduits à Neuchâtel en camion automobile. De crainte d'autres désordres, la garde civique a été alarmée, en attendant l'arrivée d'une compagnie de soldats venant de Colombier.

A La Chaux-de-Fonds

Notre correspondant de La Chaux-de-Fonds nous mandait hier soir à 5 heures :

Ce matin, toute la ville était pavoisée et le soleil brillait. Quelques « gardes-rouges » ont tenté, sans l'obtenir, de faire fermer des magasins.

Cet après-midi, une assemblée socialiste a entendu M. Humbert--Droz, qui parlait entouré de bannières de syndicats.

Les antisoviétistes ont écouté, à la place de la gare, M. Bolle, avocat. Son discours peut se résumer dans les mots : « Ni soviet, ni pleins pouvoirs, mais la liberté pour tout le monde ! » Beaucoup d'auditeurs et grand succès. Le public, suivant en cortège le drapeau fédéral, va vers le stand des Armes-Réunies, où s'organise le plan de résistance à la grève.

La « Sentinelle » avait affiché ce matin qu'on craignait à Neuchâtel une descente des Montagnes pour s'emparer du gouvernement (!) Tout est calme.

(Réd. — Nous n'avons entendu nulle part à Neuchâtel exprimer la crainte que la « Sentinelle » prêtait au chef-lieu et que nous nous permettons de trouver ridicule.)

Au Locle

La ligue « Ordre et Liberté », qui comprend l'Association patriotique radicale, l'Association démocratique libérale, les Jeunes radicaux, les Jeunes libéraux, l'Association des travailleurs catholiques, le Grutli, la Société des intérêts généraux du commerce, la Société des intérêts agricoles, l'Association patronale et la Nouvelle société helvétique a publié un manifeste dont nous reproduisons ce qui suit :

La ligue « Ordre et Liberté » a protesté avec la dernière énergie contre les illégalités commises par les meneurs de la grève, accompagnées de menaces de boycottage ou de dégâts, à savoir :

La fermeture de certains magasins et de l'office postal ; la sommation faite aux chefs de fabriques de renvoyer leurs ouvriers qui furent ainsi privés de leur gain ; la violation flagrante de la liberté du travail ; la fermeture du technicum sans l'autorisation, ni même la consultation de la commission ou de son président.

La ligue «Ordre et Liberté» constate que ceux qui s'insurgent le plus contre les pleins-pouvoirs abusent de l'autorité qui leur a été confiée et s'arrogent eux-mêmes des pleins-pouvoirs illégaux et arbitraires.

Pour tous ces motifs, les amis de l'ordre et de la liberté ont constitué une ligue dont le but est de défendre les droits du peuple et des citoyens, de sauvegarder les principes de la démocratie et de prendre toutes les mesures dictées par les circonstances.

Dans les villes suisses

ZURICH, 12. — Le colonel Sonderegger informe la population que les troupes ont reçu des grenades à main dont elles feront usage au cas où l'on tirerait sur les soldats des fenêtres ou des caves.

— La ville est calme ; des groupes d'ouvriers et des patrouilles militaires parcourent les rues. La tranquillité règne également dans toutes les grandes villes suisses.

GENÈVE, 12. — La plupart des ouvriers sont en grève. Les usines sont fermées. Les typographes ayant cessé le travail, les journaux ne paraissent pas.

Aucun train n'a circulé ce matin.

Dans le premier arrondissement, la direction avait prévu la mise en marche d'un train dans chaque direction. Il n'a pas été possible de donner suite à cet ordre. Ce sont surtout les mécaniciens qui sont partisans de la grève. Il paraîtrait également qu'on éprouve quelques craintes au sujet d'actes de sabotage possibles dans le cas où des trains circuleraient.

BERNE, 12. — Depuis 2 heures, ce matin, aucun train ne circule plus ; les soldats qui voulaient rejoindre leurs unités sont obligés d'attendre à Berne.

La gare est calme ; dans toute la ville sont placés de forts postes d'infanterie et de cavalerie ; des patrouilles circulent ; les commerces de denrées alimentaires restent ouverts.

Aucun tramway ne circule, malgré la sommation du conseil municipal.

Les trains militaires

OLTEN, 12. — Quelques trains militaires ont continué à circuler. A Olten, les grévistes ont voulu arrêter un train allant de Berne à Zurich. Grâce à la protection de soldats armés de grenades à main le convoi a pu continuer sa route.

La mobilisation

GENÈVE, 12. — La mobilisation des troupes genevoises s'est opérée avec un ordre parfait. Les bataillons 10 et 13 ont gagné leurs cantonnements, accompagnés d'une foule sympathique chantant des airs patriotiques.

Les ouvriers qui travaillent

BERNE, 12. — A Utzwil, les ouvriers métallurgistes, très nombreux, ont décidé de ne pas cesser le travail. A Saint-Gall, dans l'industrie de la broderie, le travail continue d'une façon générale.

Le comité central des chrétiens sociaux adresse au Conseil fédéral et au groupe conservateur des Chambres un mémoire protestant contre la grève générale et les violences révolutionnaires et exprimant sa confiance au Conseil fédéral et à l'armée.

Les cheminots

BERNE, 12. — La grève des cheminots a été presque générale ; quelques trains dans le Jura et à Bâle. Elle se poursuit partout, aussi dans le Tessin.

Homme de confiance désavoué

BERNE, 12. — La section d'Olten de l'association du personnel de transport a décidé par 80 voix contre une de retirer sa confiance au conseiller national Duby, lequel s'est prononcé en faveur de la grève générale, contrairement à l'avis de la section.

Un manifeste des partis de gauche

BERNE, 12. — Le cartel des partis nationaux de gauche auquel se sont joints les radicaux-démocrates de Zurich, le parti démocrate suisse, les jeunes-radicaux suisses et les radicaux de Bâle, a eu une assemblée de délégués dans laquelle ont été adoptés les postulats suivants, à réaliser par voie constitutionnelle :

1. Réélection du Conseil national la plus rapide possible, suivant le système proportionnel; réélection du Conseil fédéral proportionnellement à la force des partis, le nombre des membres étant porté à neuf.

2. Révision totale de la Constitution fédérale dans deux directions principales : renouvellement et socialisation de la vie économique ; développement des droits populaires.

3. Le projet d'impôt de guerre, tel qu'il est sorti des débats du Conseil national, est insuffisant. Il est nécessaire de couvrir rapidement la dette de mobilisation, y compris le dernier quart et les intérêts, par l'imposition de la fortune et des gros revenus.

Le cartel recommande le rejet de toutes les propositions ne rentrant pas dans le cadre de ces postulats.

Paysans contre grévistes

ou œil pour œil et dent pour dent

FRAUENFELD, 12. — Le comité des producteurs de lait de la Thurgovie a décidé de supprimer la livraison de lait aux centrales de Zurich et de Winterthour. Une proposition de transporter le lait dans ces deux villes par camions-automobiles a été repoussée. Le comité déclare que si les cheminots veulent faire la grève, ils doivent en subir les conséquences. Toutefois les hommes du régiment thurgovien mobilisés à Zurich seront ravitaillés par les laitiers thurgoviens.

(Réd. — Ils ont un robuste bon sens, les laitiers thurgoviens !)

La légation soviétiste expulsée

BERNE, 12. — La mission du gouvernement bolchéviste russe a été expédiée aujourd'hui, sous escorte militaire, dans quinze automobiles, avec armes et bagages sur la frontière.

L'escorte militaire comprend deux sections d'infanterie ; elle a des ordres très sévères pour le cas où des obstacles seraient opposés au transport.

La grève et le bien public

La plus ancienne démocratie de nos temps — comme on appelle volontiers la Suisse — est en train de faire la plus curieuse expérience du monde.

Depuis hier, elle subit la loi d'une petite minorité qui puise sa force dans une préparation soigneusement étudiée et dans une volonté qu'aucun scrupule ne gêne. Et pour imposer sa loi, cette minorité a fait exactement ce que fit l'Allemagne à la veille de la guerre : elle a brusqué les événements en exigeant la démobilisation immédiate des troupes et le rétablissement des relations avec la légation des bolchévistes à Berne.

Il aurait donc fallu que la Confédération rappelât ses troupes au moment où leur présence est nécessaire pour contenir à la frontière les bandes armées autrichiennes ou allemandes qui seraient tentées de pénétrer sur notre territoire ; il aurait fallu que le Conseil fédéral entrât en rapport avec les représentants d'un gouvernement qui livre son pays au pillage. Le Conseil fédéral n'a pas voulu capituler et n'a pas voulu se déshonorer. Il a bien fait.

Voilà ce qui déclencha la grève. Le programme en neuf articles dont les lecteurs ont pris connaissance hier est venu ensuite, mais le point de départ est bien celui que nous venons d'indiquer.

C'est donc la grève générale. Soit. Mais la population va-t-elle se laisser faire ?

Il ne paraît pas, puisque partout la résistance s'organise et qu'appuyant les autorités constituées, les citoyens suisses viennent apporter à l'action gouvernementale l'appoint de l'action civique. A l'attaque brusquée, ils opposent la défense improvisée. Avec de la patience, de la bonne volonté, de la résolution, ils assureront la sécurité publique ; avec de l'entr'aide, c'est-à-dire en mettant la main à la pâte, ils assureront le fonctionnement des services nécessaires. Les Suédois sont bien arrivés, il y a quelques années, à briser une grève générale : pourquoi les Suisses n'y réussiraient-ils pas aussi ?

Après l'arrestation et l'expulsion des agitateurs étrangers, qui est, supposons-nous, la première mesure à prendre, le Conseil fédéral voudra sans doute obtenir la circulation des trains. Il peut à n'en pas douter compter sur ceux des ingénieurs mécaniciens qui savent conduire les locomotives et il veillera sûrement à ce qu'on ne sabotte pas le mécanisme de celles-ci.

Le trafic ferroviaire est aussi nécessaire aux grévistes qu'il l'est à la population. Tout le monde a besoin de se nourrir et sans l'utilisation des chemins de fer, les centres urbains sont vite au bout de leurs approvisionnements. Et ce ne sont pas de discours que vivront les familles des mécaniciens en rupture de travail, ni les mécaniciens eux-mêmes.

D'autre part, une fois les étrangers douteux écartés, on ne tardera pas à s'entendre entre Suisses.

Si l'entente était cimentée tôt après par une loi permettant de casser, après examen, les naturalisations accordées avec une hâte imprudente, l'entente serait durable.

F.-L. SCHULÉ.

P. S. — Nous apprenons que le chef de syndicat arrêté mardi à Saint-Blaise a carrément déclaré, à la conciergerie de Neuchâtel, avoir reçu du comité d'Olten l'ordre d'empêcher la marche du train Berne-Neuchâtel.

Est-ce que le Conseil fédéral ne trouverait pas indiqué d'ordonner l'arrestation du comité d'Olten ? Il n'a pas le droit de ménager des gens qui ne ménagent personne.

Les cheminots et la grève générale

(D'un correspondant)

Depuis que les chemins de fer existent, Neuchâtel a été privée pour la première fois hier de ce moyen de transport, ensuite d'une grève. De nombreux voyageurs ont été ennuyés et retenus à distance de leur domicile ou de leurs affaires ; le ravitaillement, en lait tout particulièrement, est devenu impossible. Ce sont les enfants et les malades qui en souffrent. Il n'y a pas d'autre commentaire à faire.

Disons tout d'abord que, dès le matin, le personnel de la gare et celui des trains étaient à leur poste ; c'est la grève des mécaniciens et chauffeurs de locomotives qui a arrêté tout le trafic.

Cette catégorie d'employés, les mieux rétribués de tout le personnel, encourt une responsabilité morale immense, qu'il est bien difficile de déterminer aujourd'hui dans ses limites exactes. Notons en passant que la plupart des membres de cette catégorie sont d'origine suisse allemande. Il ne faut pas s'étonner que le virus bolchéviste les ait atteints d'une façon plus violente que le solde du personnel C. F. F. Car nous avons été à même de nous entretenir avec quelques-uns d'entre eux, et aucun n'a pu donner un motif sérieux, justifiant l'arrêt du travail.

C'est le mot d'ordre des comités syndicalistes qui a déterminé leur attitude.

***

Jusqu'au soir, aucun train n'a circulé sur les lignes C. F. F. touchant notre gare. A 3 h. 15 est arrivé un train de Berne, par la Directe. Des fonctionnaires supérieurs de cette administration faisaient office de mécanicien et chef de train. Ils étaient accompagnés de soldats armés.

A 4 h., un train est parti pour Berne. Il est piquant de constater qu'une compagnie privée a pu effectuer au moins une course dans chaque sens, alors que les organes C. F. F. ont été impuissants à le faire.

***

Parmi les organisations C. F. F. non affiliées au syndicat ouvrier, l'illégalité de cette grève ne fait aucun doute, et la rapidité avec laquelle elle a été proclamée fait ressortir le peu de valeur des motifs invoqués.

Dans le groupe connu sous la formule générique de V. S. E. A., groupant le personnel des bureaux et celui des services bagages et marchandises, il n'y a eu aucune défection, et même les chefs syndicalistes de ce groupe sont sévèrement jugés. En effet, le secrétaire général Duby et son adjoint Perrin, radical dans le canton de Vaud, tribun socialiste à Neuchâtel, bolchéviste à Berne, ont signé la proclamation de grève, alors que ce droit ne leur appartient en aucune façon. Ils sont les salariés de l'organisation et ce sont les comités d'arrondissement qui doivent prendre l'avis des membres par votation, pour décider une grève. A eux après d'en fixer les bases d'organisation. Aujourd'hui, par une sorte de coup d'Etat, ils ont pris les devants et lancé eux-mêmes l'organisation dans la mêlée.

La V. S. E. A. est formée heureusement de gens raisonnables qui ne se laisseront pas mener par le bout du nez pour faire le jeu de ceux qui veulent les entraîner de force dans le mouvement syndicalo-anarchiste.

Aux Chambres fédérales

BERNE, 12. — Le Conseil des Etats, dont la séance s'est ouverte en retard, a entendu un discours de son président rappelant la mémoire des conseillers nationaux défunts Gonzett et Steinhauser, saluant la conclusion de l'armistice et exprimant le regret que les événements intérieurs aient nécessité la levée des troupes.

La séance levée à une heure sera reprise cet après-midi à 4 heures.

Au Conseil national, M. Calame ouvre la séance, et espère que le débat des Chambres restera digne. Il serait inadmissible au moment où la paix est rétablie au dehors de nos frontières de donner le spectacle de dissensions intestines.

M. Calonder, président de la Confédération, prononce un discours très applaudi. Il justifie la mobilisaton qui n'est pas dirigée contre un parti, mais uniquement contre les menées bolchévistes. Les fonctionnaires fédéraux ont été militarisés ; ceux qui ne rempliront pas leur devoir seront punis ainsi que ceux qui les incitent à la désobéissance.

Le Conseil fédéral est décidé à maintenir l'ordre, même par les armes, convaincu d'être soutenu par la majorité du peuple suisse. Il est d'accord d'accomplir les plus larges réformes démocratiques et de faire aux socialistes une place au Conseil fédéral, en portant celui-ci à 9 membres.

BERNE, 12. — A la séance de relevée du Conseil national, M. Grimm présente une motion d'ordre demandant la nomination d'une commission pour discuter de la reconstitution du Conseil fédéral.

Cette motion est repoussée.

Les différents chefs de groupes appuient le Conseil fédéral dans ses mesures pour le maintien de l'ordre. Leurs déclarations sont suivies d'applaudissements.

M. Greulich (Zurich) dit que les paroles prononcées contre la révolution étrangère sont démagogiques (?) ; en qualité d'ancien ouvrier pendant plus de 50 ans, il a soutenu les droits du peuple, les droits des ouvriers, et déclare que le mouvement actuel part des ouvriers eux-mêmes et non d'étrangers.

M. Naine dit qu'aujourd'hui le réglement du compte arrive ; au milieu du mouvement général, la Suisse ne peut rester indemne.

M. Grospierre (Jura bernois) dit qu'il s'agit de revendications légitimes qu'on ne doit pas repousser brutalement.

M. Calonder dément le bruit lancé par la « Berner Tagwacht » que des cas d'indiscipline se seraient produits dans l'armée. Il proteste avec énergie contre cette affirmation. (Bravos).

Séance levée à 8 heures.

Dernières dépêches

La grève des transports

BERNE, 13. — Le comité de l'association suisse des employés de chemins de fer et bateaux à vapeur a décidé de donner à ses membres le mot d'ordre de la grève, parce que le Conseil national a refusé d'entrer en matière, au cours de la présente session, sur les postulats du comité d'action d'Olten.

Les télégraphistes et postiers bâlois en grève

BALE, 13. — Le secteur du télégraphe de Bâle-Ville entre également en grève mercredi.

Les employés des postes ont aussi décidé de se joindre à la grève générale.

Contre la grève

GENÈVE, 13. — Les fonctionnaires des postes et douanes ont décidé hier soir de ne pas se joindre à la grève.

Mons occupé

LONDRES, 13 (Reuter). — Communiqué britannique du 11 :

Ce matin, peu avant l'aube, les troupes canadiennes de la première armée du général Horne ont pris Mons.

La révolution s'étend en Allemagne

BERLIN, 13 (Wolff). — Le mouvement populaire semble gagner aussi du terrain à l'est ; Kœnigsberg, Allenstein, Insterbourg, Gumbinnen, Osterode, Lœtzen, Posen et d'autres villes sont entre les mains des conseils d'ouvriers et soldats.

Torpillé

LONDRES, 13 (Reuter). — Communiqué de l'amirauté :

Le « Britania », de la flotte britannique, a été torpillé le 9 novembre, à l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar ; il a coulé 3 h. ½ après. 719 hommes ont été sauvés, dont 30 officiers.

AVIS TARDIFS

AUJOURD'HUI

en gare grande vitesse, vente de

belles pommes

RAISIN

pour conserves et dessert

au prix de 55 et 60 ct. le kg.

GULDIMANN, Soleure.

Cours des changes

du mercredi 13 novembre, à 8 h. ½ du matin, communiqués par la Banque Berthoud & Co, Neuchâtel

	Demande	Offre
Paris	91.—	92.50
Londres	23.65	23.85
Berlin	65.—	66.50
Vienne	36.—	37.50
Amsterdam	208.—	209.50
Italie	76.50	77.75
New-York	4.95	5.05
Stockholm	139.—	140.50
Madrid	100.75	103.—

Monsieur et Madame Bonardo et leur fille, ainsi que les familles alliées, font part du départ pour le ciel de leur cher fils,

Samuel-Bernard

enlevé à leur affection, à l'âge de 3 mois.

Ne me pleurez pas mes chers parents, mes souffrances sont passées.

Laissez venir à moi les petits enfants.

L'ensevelissement aura lieu aujourd'hui 13 novembre, à 3 heures.

Domicile mortuaire : Ecluse 11.

Mademoiselle Emma Guinand, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Charles Emery-Guinand et leurs enfants, aux Ponts-de-Martel; Monsieur Charles Emery et sa fiancée, Mademoiselle Marceline Cand; Madame et Monsieur Charles Gignoux-Emery et leur enfant; Monsieur et Madame Sully-Emery; Mademoiselle Susanne Emery; Monsieur Daniel Emery; Monsieur Marc Emery; Mademoiselle Marguerite Emery;

Madame veuve Adrienne Dupuis-Guinand et ses enfants, à Genève; Monsieur et Madame Alfred Dupuis; Monsieur et Madame Charles Dupuis;

Monsieur et Madame Sully-Guinand et leurs enfants, à Milan; Monsieur Sully-Guinand et sa fiancée, Mademoiselle Nelly Jeanrichard; Mesdemoiselles Jeanne et Madeleine Guinand, et les familles alliées, ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée mère, grand'mère, arrière-grand'mère, belle-sœur, nièce, tante et parente,

Madame Emma GUINAND née Dubois

que Dieu a reprise à lui aujourd'hui, dans sa 83me année, après une longue maladie.

Neuchâtel, le 12 novembre 1918.

Quoi qu'il en soit, mon âme se repose en Dieu; c'est de Lui que vient ma délivrance. Ps. LXII v. 1.

L'enterrement, **sans suite**, aura lieu vendredi 15 novembre, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire: Chalet des chênes, Rocher 12.

Monsieur Henri Dessaules et sa fille Léa, à Neuchâtel ; Madame Pierre-Marie Couttaz et sa fille Adèle, à St-Maurice ; Monsieur et Madame Louis Chapuisod et leurs enfants, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Samuel Chautems et leurs enfants, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Fritz Paillard et leurs enfants, à Serrières ; Madame et Monsieur Alfred Bonhôte, à Peseux; Madame et Monsieur Raoul Bieberstein, à Bienne ; Monsieur et Madame Numa Dessaules et leur fille Jacqueline, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Léopold Monnier et leurs enfants, à Neuchâtel, ainsi que les familles Gollet, à Sion; Simon, en Roumanie ; Thomaset, à Grenoble (France) ; Kunzi, au Val-de-Ruz ; Martin et leur fille, à Lausanne, font part à leurs parents, amis et connaissances du départ pour le ciel de leur chère épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et parente,

Madame Marie-Louise DESSAULES

née GOLLET

enlevée à leur affection dans sa 70me année, après quelques jours de maladie supportée avec courage et résignation.

Neuchâtel, le 12 novembre 1918.

Dors en Paix chère épouse et tendre mère.

Tu as fait ce qui était en ton pouvoir.

Heureux les débonnaires, car ils hériteront la terre.

L'enterrement aura lieu, sans suite, le jeudi

Prière de ne pas faire de visites.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Célina Guex-Pahud et son fils Edmond et leur nombreuse parenté ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, oncle, neveu, cousin et parent,

Monsieur Jules GUEX

que Dieu a retiré à Lui, dans sa 47me année, après une courte maladie, le 12 novembre 1918, à 9 h. 30 du matin.

Heureux sont ceux qui meurent au Seigneur, car ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent.

Domicile mortuaire : Hôpital des Cadolles.

Lensevelissement aura lieu, sans suite, mercredi 13 novembre, à 1 h. de l'après-midi.

Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La maison Ch. Petitpierre a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur Jules GUEX

son fidèle employé pendant de nombreuses années.

Neuchâtel, le 12 novembre 1918.

Messieurs les membres de la *Société suisse des Commerçants, section de Neuchâtel*, sont informés du décès de

Monsieur Jules GUEX

père de Monsieur Edmond Guex, membre actif.

L'ensevelissement a eu lieu sans suite.

Le Comité.

Monsieur et Madame Paul Borel-Gauly et leur enfant, à Lyon; Monsieur et Madame Charles Borel-Hoffmann et leurs enfants, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Louis Grisel et famille, à Neuchâtel; Madame et Monsieur F. Reinhardt et famille; Monsieur Ernest Grisel, à Gorgier, ainsi que les familles Borel, à Lausanne, et Borioli, à Genève, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Madame Laure BOREL-GRISEL

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, sœur et parente, enlevée à leur affection aujourd'hui, dans sa 73me année.

Neuchâtel, 12 novembre 1918.

Repose en paix.

L'ensevelissement aura lieu *sans suite*.

Prière de ne pas faire de visites.

Cet avis remplace les lettres de faire-part

Monsieur et Madame Emile Chiffelle et leurs enfants: Edouard, Lucile, Samuel et Cécile; Madame veuve Amélie Kiesel et son enfant, à Lignières; Monsieur et Madame Paul Bonjour, à St-Blaise; Monsieur et Madame Elie Bonjour et leur fille, à Lignières; ainsi que les familles Chiffelle, Bonjour, Krieg, Siegfried et alliées ont la grande douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé fils, frère, neveu et cousin,

Monsieur Jean CHIFFELLE

que Dieu a rappelé à lui, aujourd'hui 12 novembre, dans sa 20me année, suites de grippe.

Lignières, le 12 novembre 1918.

Non ce n'est pas mourir que d'aller vers son Dieu, et de dire adieu à cette sombre terre, pour entrer au séjour de la pure lumière.

L'ensevelissement aura lieu sans suite, à Lignières.

Cet avis tient lieu de faire part.